

Levallois, le 16 janvier 2007



Entrepaticuliers.com lance son introduction en bourse

Fourchette indicative de prix de l'offre : entre 12,50 euros et 14,50 euros par action

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a apposé le visa n°07-010 en date du 15 janvier 2007 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse d'Entrepaticuliers.com.

La procédure de diffusion des titres est la suivante :

- une Offre au Public en France réalisée sous forme d'une offre publique à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques ;
- un Placement Global principalement destiné aux investisseurs institutionnels.

Les actions offertes au public sont :

- 280.000 actions nouvelles, à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société, ce nombre pouvant être augmenté d'un maximum de 42.000 actions supplémentaires représentant 15% du nombre initial, en cas d'exercice de la clause d'extension ;
- 475.000 actions existantes de la Société actuellement détenues par M. Stéphane ROMANYSZYN, fondateur et principal actionnaire d'Entrepaticuliers.com, ce nombre pouvant être augmenté de 119.550 actions cédées supplémentaires en cas d'exercice de l'option de surallocation.

Il est indiqué que l'opération de capital est prioritaire sur la cession.

La fourchette de prix indicative applicable à l'Offre à Prix Ouvert et au Placement Global est comprise entre 12,50 € et 14,50 € par adion.

L'offre est ouverte à compter du 17 janvier 2007 et sera clôturée le 31 janvier 2007 à 17 heures (heure de Paris) pour l'Offre à Prix Ouvert et le Placement Global. La fixation du prix devrait intervenir le 1er février 2007. Les négociations des actions de la société Entrepaticuliers.com sur le marché Alternext d'Euronext Paris devraient débuter le 7 février 2007.

Partenaires de l'opération

L'LIONE et Associés exerce les fonctions de Listing Sponsor.



Le placement sera dirigé par Invest Securities, prestataire de services d'investissement et teneur de livre.



Les principales caractéristiques de l'opération sont décrites ci-après.





INFORMATION CONCERNANT ENTREPARTICULIERS.COM

ENTREPARTICULIERS.com est une société créée en 2000 par Stéphane ROMANYSZYN. Elle exploite le site Internet éponyme (www.entrepaticuliers.com) dédié à la diffusion d'annonces immobilières entre particuliers exclusivement. Son offre se décline autour de deux axes : les annonces basiques et les annonces premium, pour répondre aux différentes attentes de ses clients.

L'activité et le succès d'ENTREPARTICULIERS.com reposent sur un service commercial fort d'une trentaine de chargés de clientèle et une notoriété établie.

Données financières

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont extraites :

- ♦ de ses comptes consolidés pro forma sur 12 mois arrêtés au 31 décembre de chaque année pour les exercices 2004 et 2005 ;
- ♦ de ses comptes consolidés pro forma sur 6 mois arrêtés au 30 juin pour l'exercice 2006.

En K euros	Pro forma 31/12/2004 (12 mois)	Pro forma 31/12/2005 (12 mois)	Pro forma 30/06/2006 (6 mois)
Chiffre d'affaires	4 646	6 992	4 013
Résultat d'exploitation	122	1 667	963
En % du CA	3%	24%	24%
Résultat net	74	1 130	752
En % du CA	2 %	16%	19%
<hr/>			
Immobilisations corporelles	21	14	63
BFR d'exploitation	-801	-1 259	-1 987
Trésorerie nette	602	2 372	3 505
Capitaux propres*	95	1 258	1 935
Total Bilan	1 186	3 027	4 533

*A la date d'arrêté des comptes annuels 2004 et 2005 et des comptes intermédiaires au 30 juin 2006, la société est une société par actions simplifiée au capital social de 40.000 euros.

Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission

L'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris des actions de la Société a pour objet de lui permettre :

- ♦ de financer des opportunités de croissance externe en France et/ou à l'étranger (à ce jour des cibles sont identifiées mais aucune négociation n'est en cours) (3 M€) ;
- ♦ de poursuivre son développement par croissance organique ;
- ♦ d'accroître la notoriété et la visibilité de la marque ENTREPARTICULIERS.com et du site Internet ;
- ♦ de devenir le site de référence des petites annonces immobilières entre particuliers sur Internet.

Ne doit pas être publié, transmis, ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.



Enfin, elle permet d'offrir aux actionnaires une opportunité de réaliser une partie de leur investissement.

Il est indiqué que 100% des fonds levés seront destinés au premier objectif. Une réduction de l'opération à 75% de l'augmentation prévue ne modifierait pas la stratégie que ENTREPARTICULIERS.com souhaite poursuivre au cours des prochains exercices.

Résumé des principaux facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

- ◆ L'absence de marché préalablement à l'introduction en bourse.
- ◆ Les risques liés à l'inscription sur Alternext et notamment le fait que l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital. A défaut, les ordres émis seraient caducs et annulés.
- ◆ Les risques liés aux actions, notamment que les titres ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes, que les titres n'ont pas fait l'objet d'une cotation antérieure et que le cours des actions de la Société pourrait connaître des variations significatives.
- ◆ Les risques liés à l'activité de ENTREPARTICULIERS.com :
 - ◆ le risque de marché lié au caractère cyclique du marché immobilier sur lequel la Société intervient indirectement. La Société estime cependant que son activité est relativement décorrélée d'un éventuel retournement de marché ;
 - ◆ le risque juridique lié notamment aux litiges en cours. Ces litiges sont à l'étude par la Société et son conseil ;
 - ◆ le risque technologique lié notamment à la dépendance à un hébergeur unique. La Société a cependant fait appel à un acteur reconnu du marché dans ce domaine afin d'assurer la continuité des services offerts.
- ◆ Les autres risques (de taux, de liquidité, actions... tels que décrits au chapitre 4 du document de base) sont jugés non significatifs par la Société.
- ◆ La Société n'a, à ce jour, versé aucun dividende et n'entend pas modifier cette politique à court terme.



INFORMATIONS RELATIVES A L'OFFRE

ENTREPARTICULIERS.com a demandé l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris de la totalité des actions composant son capital social, soit 3.200.000 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie, ainsi que des actions nouvelles susceptibles d'être émises dans le cadre de l'offre.

Calendrier indicatif de l'opération

15 janvier 2007	Visa de l'Amf
17 janvier 2007	Publication de l'avis Euronext Paris SA Communiqué de la Société annonçant l'opération dans « La Tribune » Publication de la notice légale au BALO Ouverture de l'Offre Publique et du Placement
31 janvier 2007	Clôture de l'Offre Publique Clôture du Placement (sauf clôture anticipée)
1er février 2007	Fixation du prix de l'Offre publique et du Placement Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre à prix ouvert Première cotation des actions de la Société sur Alternext d'Euronext Paris Publication du communiqué de la Société détaillant les modalités finales de l'offre dans « La Tribune »
6 février 2007	Règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement
7 février 2007	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris
2 mars 2007	Date limite de l'option de Surallocation

Structure du placement

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion des actions nouvelles et de certaines des actions existantes dans le public (le «Placement») se réalise dans le cadre :

- ♦ d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une offre publique à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l' «Offre Publique» ou l' « OPO ») ;
- ♦ d'un Placement Global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le «PG»).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera entre 10% et 20% du montant global de l'opération, après exercice éventuel d'une clause d'extension (la « Clause d'Extension »).

Le nombre définitif d'actions offertes diffusées dans le cadre de l'Offre Publique d'une part et dans le cadre du Placement Global d'autre part est susceptible d'ajustement en fonction de la nature de la demande.



Actions faisant l'objet du Placement

Nombre initial d'actions offertes 280.000 Actions Nouvelles à émettre représentant 8,05% du capital et des droits de vote après augmentation de capital

475.000 Actions Existantes représentant 13,65% du capital et des droits de vote après augmentation de capital

Il est indiqué que l'opération de capital est prioritaire sur la cession.

Il convient également de préciser que l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pourra être limitée au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital. A défaut, les ordres émis par les souscripteurs seront caducs et annulés.

Provenance des actions cédées M. Stéphane ROMANYSZYN : 475.000 actions

Date de jouissance 1er janvier 2007

Clause d'extension Le nombre d'actions à émettre pourrait être augmenté d'un maximum de 42.000 actions supplémentaires représentant 15% du nombre initial.

Option de sur allocation Le nombre d'actions cédées pourrait être augmenté d'un maximum de 119.550 actions supplémentaires cédées.

Fourchette de prix indicative Entre 12,50 € et 14,50 € par action.

Produit brut de l'émission à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix, soit 13,5 € 3.780.000 € hors exercice de la Clause d'Extension
4.347.000 € en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension
2.835.000 € en cas de réalisation de 75% de l'opération

Produit net de l'émission à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix, soit 13,5 € 3.040.000 € hors exercice de la Clause d'Extension en considérant des frais d'introduction d'un montant total d'environ 740.000 €

Cotation Date de première cotation : 1er février 2007

Début des négociations : 7 février 2007

Code ISIN : FR0010424697 / Mnémonique : ALENT

Disparité de prix

Au cours des 12 derniers mois, cinq nouveaux actionnaires sont entrés au capital pour les besoins de la transformation de la Société de société par actions simplifiée en société anonyme, ce qui explique la forte décote du prix des actions constatée. En effet, ils ont acquis chacun 1 action sur la base du nominal de 0,1 € par action, soit une décote calculée sur le milieu de fourchette (13,5 €) de 99,2%.

Garantie

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin.

Le début des négociations sur titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Dilution

Un actionnaire détenant 1% du capital avant l'opération, et à laquelle il ne participerait pas, verrait sa participation réduite dans le capital et ramenée à 0,92% et à 0,91% en cas d'exercice de l'intégralité de la clause d'extension, et à 0,94% en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75%.

Engagements de conservation

La Société informera immédiatement le marché des modifications des engagements de conservation dont elle devra être informée par les Teneurs de Livre Associés ou les actionnaires concernés dans les conditions ou sous réserve des exceptions prévues aux articles 222-1 et suivantes du Règlement général de l'AMF.

Tous les actionnaires de la Société se sont engagés irrévocablement à conserver les actions qu'ils détiendront après la Date de règlement-livraison, et ce, dans les proportions et pendant les durées suivantes :

- ◆ 100% des actions détenues pendant les 180 jours à compter de la Date sus mentionnée
- ◆ 80% des actions détenues pendant les 360 jours à compter de la Date sus mentionnée

sauf à avoir obtenu l'accord préalable écrit d'INVEST SECURITIES en sa qualité de teneur de livre de l'Offre, lequel accord ne pourra être refusé sans motif raisonnable.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du prospectus, constitué du document de base enregistré par l'AMF sous le numéro I. 07-001 le 8 janvier 2007 et de la note d'opération, visé le 15 janvier 2007 sous le numéro 07-010 sont disponibles au siège de la société Entrepaticuliers.com, 105 rue Jules Guesde, 92300 LEVALLOIS PERRET, sur le site de la Société (<http://www.entrepaticuliers-finance.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).

La Société Entrepaticuliers.com attire l'attention du public sur les "Facteurs de Risques" du prospectus dans le chapitre 4 du document de base et le chapitre 2 de la note d'opération.



Stéphane ROMANYSZYN
Président Directeur Général

Agnès VILLERET
Relations
Analystes Investisseurs
avilleret@actus.fr



Coralie VOGT
Relations
Presse financière
cvogt@actus.fr
Tél. : 01 53 67 36 36

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (United States Securities Laws).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations sus mentionnées.